



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

LES ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ

13 & 14 OCTOBRE 2023



INSCRIPTIONS

**ON S'ARRÊTE
ET ON VIENT POUR :**

se voir et réfléchir, échanger et débattre, proposer...
pour reprendre en main nos métiers et nos missions



UN FIL ROUGE

Interroger le sport, les APSA au sein de l'université française, entendu comme espace d'émancipation et de transformation sociale

- Des **enjeux politiques** : la marchandisation, privatisation du système, est-elle conciliable avec notre volonté d'émancipation et de transformation ? Les APSA ne sont-elles que des outils de divertissements et de pansements aux maux de la société ?
- Des **enjeux sociaux** : quelle démocratisation des APSA face aux besoins de lien social, de loisirs, de lutte contre la sédentarité... ?
- Des **enjeux démocratiques** : quelle démocratie au sein de l'université pour assurer nos missions sereinement et permettre l'émancipation des étudiant·es ? Comment en finir avec les tensions entre nos missions et les faibles moyens pour les remplir ? Comment rester maître et concepteur·trice face aux exigences institutionnelles toujours plus fortes et un « new management public » aliénant, de plus en plus assumé et imposé ?
- Des **enjeux écologiques** touchent à la rénovation/construction des équipements sportifs, au questionnement sur le matériel utilisé ainsi que sur les APSA (coût carbone)... Mais ils impactent également les conditions de travail des personnels et étudiant·es. (climatisation/canicules, indemnités transports doux et en commun, place du numérique et son utilisation...).

MODE DE TRAVAIL

Nous alternerons conférences, tables rondes, ateliers sur des problématiques spécifiques à chaque structure, mais aussi des dialogues inter structures sur des sujets tels que la place des femmes dans l'université et le sport, la qualification dans les métiers du sport, la formation des enseignant·es, ainsi que des ateliers de pratique d'APSA le samedi matin.

INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Un hébergement sera possible le vendredi soir (150 places vont être réservées), avec possibilité d'arriver la veille (accueil militant).

Lors de l'inscription une participation vous sera demandée. Cette participation inclut les frais d'hébergement à l'hôtel (réservé par nos soins), les deux repas du midi et le remboursement des frais de déplacements.

Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de voir si vos établissements peuvent prendre en charge vos frais de transport. Les tarifs sont différenciés selon que vous êtes adhérents ou pas, étudiant·e... Rappel : 66 % de la cotisation syndicale sont déductibles des impôts.

Pour tous contacts ou informations générales : educ@snefsu.net

LE DROIT À FORMATION SYNDICALE

Cela ouvre droit à une autorisation d'absence de droit (article 1 du décret n° 84- 474 du 15 juin 1984 et donc les cours de ces journées peuvent être déclarés faits). Cette demande ne peut être refusée et elle est de droit si son dépôt est fait au moins un mois à l'avance, soit au plus tard le 12 septembre 2023 (cf. formulaire joint à déposer [à photocopier] à votre président·e d'université via votre service ou UFR, ou à votre Directeur·rice).

Nous souhaitons la participation de toutes les structures SUAPS, STAPS, INSPE... et de toutes les académies. Plus nous serons nombreux·ses, plus nous ferons des états des lieux pertinents et plus nos échanges seront riches, permettant la poursuite de l'activité revendicative au-delà de ces Assises.

PROGRAMME

ASSISES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ

13 et 14 octobre 2023 – RENNES 2

Quelles pratiques, quelles formations, quelles recherches face aux enjeux politiques, sociaux, démocratiques et écologiques ?

Programme (au 25/09/2023) sous réserve de modifications

	Vendredi 13 octobre 2023							
9H30 À 10H00 2 tables rondes à suivre	Accueil au Bâtiment L, Campus VILLEJEAN	OUVERTURE 10H00 - PLÉNIÈRE						
10H30 À 12H30	Introduction : pourquoi ces Assises par le SNEP-SNESUP (FSU) Grande Table ronde sur : <ul style="list-style-type: none">■ Le sport et les APSA dans les formations d'enseignement supérieur en débat : quels enjeux sociaux et éducatifs ?■ Ceci après 15 ans de réformes et de sous-investissement à l'université qui disloquent, affaiblissent sans le dire ! Comment maintenir le service public de l'ESR dont celui du sport dans toutes ces dimensions ?	REPAS À 12H30						
13H45 À 15H45	Travail par structures <table border="1"><thead><tr><th>STAPS</th><th>SUAPS-GE</th><th>INSPE</th></tr></thead><tbody><tr><td><ul style="list-style-type: none">■ Avenir de la mention EM et quel(s) équilibre(s) entre les mentions ?■ Quelles recherches et labos ?■ Quel équilibre entre enseignement scientifique et technologique des APSA (2nd degré et enseignant·e chercheuse·reuse (EC)).<p>Sous-jacent à ces points :</p><ul style="list-style-type: none">■ Quelle place pour les APSA et les E2D (enseignant·e de statut second degré) dans les mentions ?■ Quels enjeux sur les diplômes avec la montée des DU et AEU ?</td><td><ul style="list-style-type: none">■ Quelles conditions pour une formation complète et équilibrée des étudiant·es (projet pédagogique et UE... postes ?)■ Quels modèles économiques (CVEC / poste /budget...) ?■ Comment mener au mieux, sans les moyens, les 8 missions ou faut-il faire des choix ?■ Comment faire fonctionner les services entre les droits et obligations du fonctionnaire de Catégorie A (concepteur·rices) ?</td><td><ul style="list-style-type: none">■ Etat des lieux et problématiques (avenir des INSPE).<p>Sur les formations :</p><ul style="list-style-type: none">■ Meef EPS.■ Meef PE.■ Temps commun, puis par groupes.■ Quelle place reste-t-il pour la recherche ?■ Formation des formateur·rices. Etat des lieux en STAPS et INSPE. Quels parcours individuels, quelle place du collectif ?</td></tr></tbody></table>	STAPS	SUAPS-GE	INSPE	<ul style="list-style-type: none">■ Avenir de la mention EM et quel(s) équilibre(s) entre les mentions ?■ Quelles recherches et labos ?■ Quel équilibre entre enseignement scientifique et technologique des APSA (2nd degré et enseignant·e chercheuse·reuse (EC)). <p>Sous-jacent à ces points :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Quelle place pour les APSA et les E2D (enseignant·e de statut second degré) dans les mentions ?■ Quels enjeux sur les diplômes avec la montée des DU et AEU ?	<ul style="list-style-type: none">■ Quelles conditions pour une formation complète et équilibrée des étudiant·es (projet pédagogique et UE... postes ?)■ Quels modèles économiques (CVEC / poste /budget...) ?■ Comment mener au mieux, sans les moyens, les 8 missions ou faut-il faire des choix ?■ Comment faire fonctionner les services entre les droits et obligations du fonctionnaire de Catégorie A (concepteur·rices) ?	<ul style="list-style-type: none">■ Etat des lieux et problématiques (avenir des INSPE). <p>Sur les formations :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Meef EPS.■ Meef PE.■ Temps commun, puis par groupes.■ Quelle place reste-t-il pour la recherche ?■ Formation des formateur·rices. Etat des lieux en STAPS et INSPE. Quels parcours individuels, quelle place du collectif ?	APÉRO FESTIF ET SOIRÉE À 20H00
STAPS	SUAPS-GE	INSPE						
<ul style="list-style-type: none">■ Avenir de la mention EM et quel(s) équilibre(s) entre les mentions ?■ Quelles recherches et labos ?■ Quel équilibre entre enseignement scientifique et technologique des APSA (2nd degré et enseignant·e chercheuse·reuse (EC)). <p>Sous-jacent à ces points :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Quelle place pour les APSA et les E2D (enseignant·e de statut second degré) dans les mentions ?■ Quels enjeux sur les diplômes avec la montée des DU et AEU ?	<ul style="list-style-type: none">■ Quelles conditions pour une formation complète et équilibrée des étudiant·es (projet pédagogique et UE... postes ?)■ Quels modèles économiques (CVEC / poste /budget...) ?■ Comment mener au mieux, sans les moyens, les 8 missions ou faut-il faire des choix ?■ Comment faire fonctionner les services entre les droits et obligations du fonctionnaire de Catégorie A (concepteur·rices) ?	<ul style="list-style-type: none">■ Etat des lieux et problématiques (avenir des INSPE). <p>Sur les formations :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Meef EPS.■ Meef PE.■ Temps commun, puis par groupes.■ Quelle place reste-t-il pour la recherche ?■ Formation des formateur·rices. Etat des lieux en STAPS et INSPE. Quels parcours individuels, quelle place du collectif ?						
16H15 À 17H15	Plénière : genre – sport – égalité : quelle place pour les femmes à l'université ?							
17H20 À 18H20	Plénière : pour un service public de formation aux métiers du sport : quelle place et quel rôle pour l'université ?							
18H25 À 19H30	Plénière : informations sur les déroulements de nos carrières, sur les primes et le sujet de la revalorisation de nos métiers et missions.							



Samedi 14 octobre 2023

Ateliers de pratiques :

**8H15
À 10H15**

- Proposition d'une séquence porteuse d'enjeux de formation universitaire, SUAPS / STAPS et INSPE.
- 3 APSA présentées par des collègues : Volley-Ball / Badminton / Danse.

Apportez votre tenue !

ATELIERS TRANSVERSAUX

**10H30
À 12H30**

Activités sportives, formation et transition écologique à l'université : la mise en œuvre concrète dans un SUAPS, dans les universités et dans toutes les dimensions dont la formation.

Atelier Formation à l'égalité et contre le sexisme (STAPS, SUAPS-GE, INSPE) : propositions de mises en œuvre. Attention : atelier avec inscription !

Quelles places pour la FFSU ?
 - Quelle complémentarité à la formation universitaire, sans rentrer en concurrence avec les SUAPS, avec les CROUS, ... avec la vie de campus, et associative des étudiant·es ?
 - Y a-t-il une place pour une vision critique du Sport (et e-sport) dans les formats de compétition ou d'animations sur les campus et avec quels outils ?

Comment stopper le processus de privatisation des formations et prépa concours ? L'entrisme du privé en question et à contrer.

Quelles alternatives au new management pour reprendre la main sur son travail ?
 Burn out, souffrance au travail, harcèlement : à quoi sommes-nous confronté·es ? Comment régler ces situations et les prévenir ? Comment aider les collègues, s'entraider et résister ?

**14H00
À 16H00**

Plénière :

- Présentation du centre EPS et Société : ses orientations politico-didactiques et son intérêt pour les formations-recherches universitaires.

Conclusion de ces deux jours :

- Retour de propositions, de perspectives de travail, d'activités des travaux de ces 2 jours.
- Essai de synthèse, conclusions provisoires des débats et perspectives d'actions.

FIN À 16H00

Les organisations comme la C3D, l'ANESTAPS, le GNDS, l'ARIS, la FFSU, la 74^{ème} section (sous réserve) nous ont confirmé leur participation et elles interviendront aussi en qualité dans les débats. D'autres organisations, intervenant·es connu·es et acteur·rices (AFRAPS, FFSU, FU, AMF, ARF, AEEPS, IG, ANDISS, ANDES, CNOSF, CNOUS...) ont été invité·es.



Pour avoir des précisions, ainsi que les liens pour s'inscrire et les modalités pratiques :

Consultez notre site ou flashez ce QR code

REPRENDRE EN MAIN

nos métiers et nos missions !

- Parce que vous êtes tous et toutes fatigué·es des réformes successives, qu'il y a des situations de souffrance au travail, et que vous avez tous et toutes besoin de rencontres professionnelles et syndicales pour ouvrir des nouvelles perspectives (plusieurs conférences, 16 séquences thématisées, par structure (SUAPS, STAPS, FFSU, INSPÉ) et par ateliers.
- Parce que vous êtes tous et toutes intéressé·es par l'EPS et son rapport à la culture des APSA (il y aura des ateliers de pratiques (voir programme), et notamment les processus de transmission des APSA (enseignement/apprentissage) en tant qu'objet d'étude universitaire ; les liens formation et recherche, la formation de formateur·rices (quel état des lieux dans les INSPÉ sur ce point ?), l'EPS à l'école primaire, la privatisation rampante des formations (conférences et ateliers sur ce thème).
- Parce que vous savez qu'il faut aller au-delà des discours sur l'égalité entre les hommes et les femmes et avancer sur des solutions concrètes pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations aussi bien chez les profs que chez les étudiant·es (conférence et atelier sur ce thème).
- Parce que vous avez besoin d'avoir des informations sur les déroulements de nos carrières, de faire le point sur les primes et le sujet de la revalorisation de nos métiers et missions, ...
- Parce que vous pourrez rencontrer des associations et discuter avec elles : centre EPS & société, ARIS, AEEPS, FFSU, C3D, ANESTAPS, ... des chercheur·euses et d'autres invité·es (organisations, associations, ...).
- Parce qu'il y aura des moments informels et conviviaux où vous pourrez discuter de tout : depuis les programmes alternatifs du SNEP-FSU en passant par le CAPEPS, le CRPE, le collectif Femmes et STAPS, ou du bon vieux temps, si cela fait longtemps que vous ne vous êtes pas vu·es !

**Bref, ce n'est pas tous les jours qu'il y a un évènement comme ça,
et ce serait « bête » de le laisser passer !**

Face à l'explosion des collectifs dans nombre de structures nous devons reconstruire, redonner du sens et reprendre la « main » sur nos métiers. Il nous faut interroger l'identité de nos diverses « communautés et structures » traitant du « sport » dans le cadre du service public et retrouver du collectif au sein de l'Enseignement Supérieur.

Nos structures sont questionnées et travaillées par des centrifugeuses alimentées par des enjeux multiples, en particulier par les politiques d'austérité et l'autonomie politique de chaque établissement. La résilience et/ou « l'adaptationnisme » semblent nous entraîner dans une lessiveuse.

Parcoursup accentue le questionnement de l'identité des STAPS. L'avenir de la mention EM est questionnée et la place des APSA dans les maquettes en lien avec l'équilibre enseignant·es EPS et enseignant·e·s chercheurs·euses. Le manque de moyens a engendré un effondrement des taux d'encadrement et a obligé les personnels à entrer en lutte sociale par le mouvement #STAPSenDanger.

Les réformes de la FDE ont déstabilisé les personnels et le sens du travail dans des INSPE est fortement dégradé et en danger.

Les 8 missions des SUAPS et GE ne peuvent être remplies de manière sereine et efficace pour tous/toutes les étudiant·es, faute de moyens humains et d'installations sportives suffisantes, ...

Ajoutons le sujet de la dévalorisation salariale pour tous et toutes et des conditions de travail dégradées qui approfondissent sérieusement le malaise et le découragement. Un temps en plénière sera consacré sur ce sujet pour faire le point.



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

FAIRE UNE PHOTOCOPIE

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom

Grade et fonction

Au/A la Président·e de l'Université de
Ou Directeur·rice de l'Établissement de
s/c de (Directeur·rice de composante ou service)

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le :

vendredi 13 octobre et samedi 14 octobre 2023

Ce stage se déroulera à l'université de Rennes 2.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

Fait à..... le.....

Signature

Demande à envoyer au/à la Président·e ou Directeur·rice d'établissement PAR VOIE HIÉRARCHIQUE.

REMARQUES :

Les demandes de congés pour formation syndicale ne peuvent pas être comptabilisées au même titre que les autorisations d'absence. Chaque agent·e à droit à 12 jours de formation par an (syndiqué·e ou non).

Votre chef·fe d'établissement ne peut pas vous refuser ce congés en émettant un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Président·e Recteur·Rectrice pour les collègues en établissement scolaire du second degré.

Aucun « ordre du jour » du stage ne doit vous être demandé.

Respectez les délais : demande faite au plus tard **1 mois avant le stage.**

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE POUR CE STAGE : 12 septembre 2023

« À défaut de réponse expresse (du Président·e ou Recteur·Rectrice) au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé » (Art. 3 du décret n° 84.474 du 15 juin 1984).

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION auprès du SNEP-FSU le plus rapidement possible.

Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage. **SI VOUS ÊTES HORS DÉLAI, PAS D'AUTOCENSURE**, faites tout de même la démarche.